

COMITÉ SOCIAL ADMINISTRATIF MINISTÉRIEL du 11 mai 2023

Le premier CSA Ministériel du mandat s'est tenu le jeudi 11 mai 2023, présidé par Monsieur MAURIET, SGA.

Avant le début de l'instance la DRH de la DGA a informé l'audience de la disparition brutale d'un personnel de la DGA survenue la veille.

La **CGT** s'associe à la douleur de la famille et des collègues de cette personne, et a demandé une minute de silence en son honneur et sa mémoire. Après ce moment de recueillement, le SGA a débuté les travaux.

Comme évoqué dans notre déclaration liminaire, la **CGT** déplore l'absence du Ministre des Armées à cette première instance dite d'installation.

- **Point I** : Désignation du secrétaire adjoint de séance. La CFDT prend cette charge pendant tout le mandat.
- **Point II** : Examen du règlement intérieur (RI) du CSA-M.

Le règlement intérieur n'a pas été validé en raison de modifications supplémentaires demandées. La validation est reportée à la prochaine réunion. Il est à noter que cela aura une incidence sur les RI des CSA-R et CSA DE BDD qui ont été et devraient être validés lors des premières réunions d'instances.

- **Point III** : Projet d'agenda social ministériel 2023-2024
- **Point IV** : Information sur deux projets de décrets :
 - Adaptation des modalités de classement des fonctionnaires de catégorie B nommés dans le corps des ICD
 - Portant dispositions statutaires relatives au corps des PCRMT (correction d'une erreur de référence réglementaire dans le précédent décret).
- **Point V** : Questions diverses

La **CGT** a redemandé (déjà exprimé dans la déclaration liminaire) des éclaircissements concernant le SID. Pour le SGA, il n'y a pas de schéma de modification des USID, il s'agit d'une meilleure organisation du travail, afin qu'il soit à la hauteur des enjeux qui sont les siens et contribuer à sa montée en puissance. Pour la **CGT** la situation reste à suivre de très près.

Concernant les Conseils médicaux, la date du 26 mai comme date limite de dépôt des candidatures est repoussé au mois de juin. Nous serons informés rapidement sur ce délai supplémentaire.

Après ces 4 derniers mois de mobilisation et le boycott en intersyndical du CSAM, cette première réunion d'installation a démontré que le dialogue social tel que le conçoit le ministère ne peut plus convenir ni à la **CGT** ni même aux autres OS.

Montreuil, le 11 mai 2023



**DÉCLARATION
LIMINAIRE**
www.fnte.cgt.fr



COMITÉ SOCIAL ADMINISTRATIF MINISTÉRIEL du 11 mai 2023

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Avant tout propos, soyez assurés chers camarades, Mesdames et Messieurs, que la **CGT** s'associe à la douleur de la famille et des collègues de Mme Odile O. qui vient de nous quitter précipitamment et si violemment. Ce modus operandi n'est jamais anodin mais l'heure est au respect, au recueillement et non à la chasse aux sorcières.

Nous vous demandons, Monsieur le Président, de bien vouloir faire procéder à une minute de silence en son honneur et sa mémoire.

Pour la **CGT** la fin du boycott des instances ne signifie pas pour autant une reprise du dialogue social comme si rien ne s'était passé depuis la présentation par la Première Ministre du projet de réforme des retraites.

De tous les coups contre le système des retraites, la réforme DUSSOPT est la plus brutale et la plus violente ! Pourquoi ? Parce qu'avec le recul de l'âge de départ à 64 ans et l'augmentation accélérée du nombre de trimestres à valider (42 puis 43 annuités en 2027 au lieu de 2035 pour une retraite à taux plein), nous allons devoir travailler plus longtemps pour finalement, gagner moins d'argent. Le cumul de ces deux mesures est d'une extrême violence sociale.

Depuis près de 4 mois et 13 journées interprofessionnelles et unitaires de mobilisations, avec des actions quotidiennes, des journées de grève, des secteurs professionnels en actions reconductibles, la contestation est un mouvement exceptionnel et inédit. Une réforme sans vote à l'Assemblée Nationale et par la grâce de l'article 49.3 de la Constitution, une promulgation nocturne dans la précipitation par le Président de la République, de cette réforme pourtant rejetée majoritairement par l'opinion publique, ce n'est pas démocratique !

Ce passage en force et le mépris pour ceux qui depuis des mois s'expriment contre cette réforme et des méthodes du Président et de son gouvernement ont pour conséquence une crise sociale et démocratique dans notre pays. Ils en portent l'entière responsabilité !

La **CGT** déplore l'absence du ministre, qui plus est à cette première instance. Est-ce là continuité du mépris du dialogue social que nous subissons tous depuis plusieurs mois.

Les actions menées depuis janvier ont mis à nouveau en lumière la réalité des violences policières.

Bien que dénoncé par le Défenseur des Droits, la France continue d'utiliser des moyens matériels durant les manifestations classées armes de guerre. Les arrestations arbitraires, les gardes à vue, la répression violente et l'usage excessif de la force ont de nouveau été la règle pendant ces manifestations

Bien que le droit de faire grève soit inscrit dans la Constitution, le droit de manifester est menacé, nous en voulons pour preuve les condamnations de nos camarades.

Toutes les manifestations ne se ressemblent pas. Celle menée par l'extrême droite le 6 mai a bien embarrassé le gouvernement, pas pour les violences assénées par les forces de l'ordre mais par l'acceptation de voir défiler 600 néonazis dans Paris.

Il faut croire que ce bruit est plus doux à entendre que le bruit des casseroles, casserolades souvent interdites par les préfets.

Pour la **CGT**, le projet de Loi de Programmation Militaire 2024 – 2030 pour lequel nous avons été auditionnés par le rapporteur le 20 avril puis par la commission de défense le 4 mai dernier néglige encore une fois la place des personnels civils au sein du ministère des Armées. Leurs missions de soutien aux forces armées ne font pourtant pas débats, tant elles sont reconnues de tous les interlocuteurs, et pourtant ! Il n'est nulle part fait mention des leviers qui seront mis en œuvre pour pallier la perte d'attractivité de notre ministère qui de restructurations en fermetures de services ou d'établissement s'est vu perdre de sa superbe. Et pourtant, il ne manque pas d'argent puisque le carcan de l'OTAN nous impose de consacrer au moins 2% du PIB au budget de la défense.

413 milliards d'€ mais pour faire quoi ?

Déjà il faut provisionner 30 milliards d'€ pour tenir compte de l'inflation. Cela est à comparer avec le zéro milliard d'€ prévu pour augmenter les salaires des personnels civils.

Au travers de cette nouvelle LPM, la **CGT** ne peut que tristement constater que notre ministère ne sait toujours pas répondre aux enjeux de notre société que sont l'écologie et le besoin de vivre autrement. La crise sanitaire, de laquelle nous avons eu tant de mal à sortir et à présent la crise démocratique que nous vivons ne font que renforcer le sentiment d'un écart entre les dirigeants de notre pays et les enjeux de la société.

S'il est évoqué la condition de nos collègues militaires, il n'en est rien pour les conditions de travail des personnels civils. Nous parlons pourtant ici de 65 000 personnes soit 23 % de l'effectif global de notre ministère.

Aussi, la **CGT** dénonce que la LPM ne fasse pas mention des moyens pour assurer l'attractivité et la fidélisation des personnels civils. La **CGT** croit et affirme que cela passe par des revalorisations salariales mais aussi par l'amélioration des conditions et de l'organisation du travail :

- Semaine de 32h,
- Augmentation des possibilités de télétravail en y mettant entre autres les moyens pour travailler correctement,
- Protection Sociale Complémentaire (PSC) à la hauteur des enjeux économiques,
- Application du 13ème mois,
- Revalorisation immédiate des salaires,
- Suppression des abattements de zones,
- Indexation du point d'indice sur l'inflation,
- Abrogation du RIFSEEP et de tous pseudo systèmes méritocratiques.

Les conditions de travail ce sont aussi les locaux de travail. Ce n'est pas parce que l'on met 16 milliards d'euros (contre 12 milliards sur la période précédente) que l'on pourra résoudre tous les problèmes. D'autant que si la somme peut paraître conséquente, elle est à mettre en perspective avec un service de Soutien des Infrastructures de la Défense (SID) qui se paupérise en compétences à la lueur de restructurations successives ou de projet destructeur. D'ailleurs Monsieur le Président, où en sommes-nous ?

Pour la **CGT**, il ne s'agit pas dans cet exercice de juger de l'opportunité capacitaire pour les forces armées, mais il nous faut regarder les impacts sur les diminutions en volumes de fournitures d'armements et de systèmes d'armes ou encore sur les glissements de programmes d'ores et déjà annoncés. Le risque d'une fragilisation de la Base Industrielle et Technique de Défense (BITD) est plus que certain. Et les conséquences sur l'emploi et le maintien des compétences est une question d'actualité. De plus, ces glissements de programmes vont inévitablement engendrer des surcoûts en **Maintien en Condition Opérationnel (en hausse de 40%)**.

Le 1er mai a vu fleurir, en plus du muguet, de grandes et belles manifestations et ... l'augmentation du SMIC, augmentation non pas gracieusement offerte par le gouvernement, mais en raison de son indexation à l'inflation. Tout aussi automatiquement, le «SMIC» Fonction Publique a été réévalué.

Ce geste a pour effet de tasser très fortement les grilles indiciaires déjà mises à mal par les 5 augmentations du SMIC, mettant au même niveau de rémunération les 8 premiers échelons du premier grade des catégories C et les trois premiers échelons du premier grade des catégories B.

Un catégorie A qui sort de concours est dorénavant à seulement 29 points d'indice avec un catégorie C et B en début de carrière.

Ce tassement est contraire aux principes statutaires qui précisent que tout avancement d'échelon doit se traduire par une augmentation de traitement.

Et malgré ce problème de tassement de grille, d'un point d'indice qui lui n'est pas indexé sur l'inflation, on continue à se poser la question de l'attractivité.

Ce sujet est sûrement particulièrement préoccupant puisqu'il est évoqué dorénavant dans quasiment toutes les instances, à l'image de la CAP des C, où cette question a été posée aux élus, à cette population qui est largement sollicitée, peu rémunérée, avec de faibles évolutions de carrière.

On peut vouloir se cacher derrière le fait que le salaire ne fait pas tout, il est bon toutefois de ne pas oublier que la fonction première d'un emploi est d'avoir un revenu qui permette de vivre et faire vivre sa famille.

Toutefois, pensez-vous que des salaires qui n'évoluent pas, des déroulements de carrière inaccessibles pour une majorité de personnels, des restructurations incessantes sont le terreau d'attractivité et de fidélisation dans la Fonction Publique.

La **CGT** revendique des revalorisations de salaires de 10% minimum, des effectifs supplémentaires, un temps de travail de 32 heures, la fin des abattements de zone.

Depuis janvier, les CAP nouvelle mouture ont commencé à se tenir.

Lors de la présentation du projet, nous avons déjà fait remarquer que les élus allaient devenir des « spécialistes », en raison des convocations mensuelles et du nombre de dossiers traités.

Nous ne nous sommes pas trompés à ce sujet, en revanche ce que nous n'avions pas dénoncé est l'absence de moyens donnés aux élus.

Il est anormal qu'ils ne puissent pas avoir de SMOBY et clé TOKEN pour accéder à l'intradef pour les réunions préparatoires, tout comme nous remontons les difficultés pour accéder au stockage dématérialisé des dossiers qui sont traités lors de ces CAP. Ces dossiers concernent des agents qui seront impactés par les décisions prises dans ces instances.

Comme ce sont des agents qui sont derrière ces dossiers, le temps imparti pour les CAP doit être suffisant. Si nous entendons que tout le monde est pris par le temps,

en revanche nous n'acceptons pas que pour cette raison les dossiers soient expédiés le plus rapidement possible.

La loi de Transformation de la Fonction Publique n'a pas fini de nous révéler ce qui était dessiné, la **CGT** continuera de la dénoncer.

Si la Fonction Publique d'aujourd'hui a évolué par rapport à celle imaginée par Maurice THOREZ au lendemain de la guerre, il ne faut pas oublier l'élément cardinal qui était d'avoir des agents préservés de toute pression, protéger le fonctionnaire de l'arbitraire et éviter l'instrumentalisation de l'administration par un pouvoir politique quelconque.

Merci de votre attention

